

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 22 MARS 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 22 mars 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Frédéric BATAILLE ; Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ ; Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Nicolas MORIN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Daniel EUSTACHE donne pouvoir à Alain EMPRIN

Patrick MARTIN donne pouvoir à Yannick AMET

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile MULOT ; Morgan LE LANN

Sééz : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE ; Franck MALESCOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Laurence REGNIER

2023-40

**SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE EN VUE DU DEVELOPPEMENT DE
L'OFFRE DE SERVICES VELO SUR LE TERRITOIRE DE HAUTE-
TARENTEISE**

La communauté de communes de Haute-Tarentaise souhaite continuer à enrichir son offre de services vélo. Pour cela, il est prévu en 2023 de développer les services vélo notamment en lien avec la piste cyclable.

La communauté de communes prévoit de développer la signalétique de la piste cyclable et d'enrichir celle-ci par des panneaux d'information sur les parkings d'entrée. Des aires de repos et de pique-nique seront également aménagées et un éco-compteur vélo-piéton sera installé dans la zone des marais pour analyser les flux. En marge de ce travail sur la piste cyclable, 8 bornes de réparation/gonflage seront installées sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre du programme « Appel à projet Cyclotourisme », la communauté de communes sollicite l'aide financière la plus haute auprès du conseil départemental de la Savoie.

- Plan de financement	
Montant prévisionnel de l'opération déposée : 97 113,62 € TTC	
Contenu de l'opération	Montant prévisionnel
Développement de la signalétique directionnelle de la piste cyclable	6 599,62 € TTC
Achat et installation de panneaux d'entrée de la piste cyclable	36 648,04 € TTC
Achat et installation d'un éco-compteur	7 530,00 € TTC
Achat et installation de table de pique-nique PMR	5 903,16 € TTC
Achat et installation de bancs et stationnements vélo	10 116,00 € TTC
Achat et installation de bornes de réparation / gonflage	30 316,80 € TTC
Subvention départementale demandée (50%)	48 556,81 € TTC
Autofinancement	48 556,81 € TTC

VU l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 7 mars 2023 ;

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation Tourisme Haute-Tarentaise, réuni le 13 mars 2023 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les subventions, auprès du conseil départemental de la Savoie dans le cadre du programme « Appel à projet Cyclotourisme » ;

- **CONFIRME** que les crédits sont inscrits au budget 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer les demandes d'aides financières et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Yannick AMET

Président



Suivi par :

Service Tourisme
Thomas Josso / 06.38.47.55.58
t.josso@hautetarentaise.fr

Conseil Départemental de la Savoie
Direction des Politiques Territoriales
Service Tourisme et Territoires
Hôtel du Département
CS 31802
73018 CHAMBERY CEDEX

Sééz, le 14 mars 2023

Objet : Demande de financement pour le développement de l'offre de services vélo sur la Haute-Tarentaise

Monsieur Joly,

Nous vous transmettons par le présent courrier notre demande de financement pour le développement de l'offre de services dédiée aux cyclistes sur le territoire. Le coût global du projet est estimé à 97 113,62 euros TTC.

Ainsi, pour la réalisation de ce projet, nous sollicitons l'aide financière la plus haute auprès du conseil départemental. Vous trouverez joint à la présente, l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Nous souhaitons lancer au plus tôt ces opérations et sollicitons l'autorisation de débiter par anticipation à l'obtention de l'arrêté attributif de la subvention.

En remerciant par avance le département de la Savoie de son soutien, je vous prie de recevoir, Monsieur Joly, mes salutations les plus sincères.

Yannick AMET
Président



APPEL A PROJETS CYCLO TOURISME DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

INTITULE DU PROJET : AMELIORATION DE L'OFFRE DE SERVICES CYCLO SUR LE TERRITOIRE DE HAUTE-TARENTEAISE

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR/MAITRE D'OUVRAGE/PAYEUR DES FACTURES

Nom / Raison sociale : Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Adresse : 8 rue Saint Pierre – BP n°1

Code postal : 73707

Commune : Séez Cedex

Tél : 04 79 41 01 63

Référent (Contact pour les aspects techniques) :

Fonction : Chargé de mission Tourisme

Nom : Thomas Josso

Tél : 06 38 47 55 58

Courriel : t.josso@hautetarentaise.fr

PUBLICS CIBLES ET POSITIONNEMENT

Description du public cible (cf schéma de cohérence, positionnement, stratégie mis en place) :

Le public cible de ce projet d'amélioration de l'offre de services cyclo est les cyclistes tourisme/loisir. Ce projet est à destination de cette cible mais l'offre de services qui sera mis en place bénéficiera également aux cyclistes quotidiens/utilitaires.

Le projet répondra notamment à ces axes du schéma directeur vélo de Tarentaise (joint en annexe) :

- L'axe 1.2 : Développer les services vélos autour de l'itinéraire cyclable (jalonnement, panneaux d'entrée, aire de repos, bornes de réparation/gonflage)
- L'axe 2.2 : Jalonner les itinéraires cyclables
- L'axe 2.4 : Favoriser le développement de services vélos adaptés aux besoins du quotidien (bornes de réparation/gonflage)
- L'axe 3.1 : Développer les services vélo loisirs et tourisme (bornes de réparation/gonflage, aire de pique-nique et stationnement en bord de piste cyclable)

DESCRIPTION DU PROJET

Description technique du projet (travaux à mettre en œuvre, aménagements et équipements prévus...)

(annexer un document de présentation, intégrant des éléments cartographiques, les notices descriptives, les plans côtés, les schémas, croquis, permis de construire, autorisation de travaux...)

1. Développement et complémentation de la signalétique directionnelle de la piste cyclable

Dans le cadre du développement de la piste cyclable existante, la Communauté de Communes souhaite compléter la signalétique directionnelle existante via de nouveaux panneaux directionnels réglementaire. Certains de ces panneaux permettront de diriger les cyclistes vers la piste cyclable. Les autres serviront de desservir et diriger les cyclistes vers les centre-bourgs, vers des équipements de services gratuits et communaux, ou vers des lieux d'intérêts (type cols).

2. Mise en place de panneaux d'information (RIS) de la piste cyclable

Pour compléter la signalétique directionnelle, informer sur le parcours de la piste cyclable, et sensibiliser les cyclistes et autres usagers sur les règles d'usages et de cohabitation, la Communauté de Communes va investir dans des panneaux d'information (type Relais Information Service). Ils seront installés sur les principales entrées de la piste cyclable. Ils auront pour objectif d'indiquer tous les points d'intérêts que peut desservir la piste cyclable (aire de repos, services vélo, loisirs, etc.). Après étude, il a été convenu de proposer d'installer 8 panneaux d'information. Également, un totem simple sera installé sur la piste cyclable entre Aime et Bourg-Saint-Maurice pour marquer l'entrée sur le territoire.

3. Mise en place d'aire de repos et de pique-nique le long de la piste cyclable

Pour fournir des services pertinents le long de la piste cyclable sur des zones non aménagées, la Communauté de Communes prévoit d'aménager deux espaces de pique-nique / repos. Ces zones seront composées de stationnements vélo, de bancs et de tables de pique-nique accessibles et répondant aux critères PMR.

4. Mise en place d'un éco-compteur vélo-piéton sur la piste cyclable

Afin d'analyser les flux vélo-piéton dans une zone de la piste cyclable où les conflits d'usages sont importants, nous prévoyons l'installation d'un éco-compteur vélo-piéton. Les données récoltées et analysées par nos soins nous permettront de réfléchir à des aménagements éventuels permettant de limiter ces conflits (séparation des flux, signalétique plus importante, outils de sensibilisation à la cohabitation des usages). Également, les données et statistiques récoltées pourront être transmises à toutes les entités intéressées (Département, Agate, Mairie de Bourg-Saint-Maurice, etc.).

5. Mise en place de bornes de réparation / gonflage sur le territoire

Pour améliorer l'ensemble des services vélo sur le territoire, nous allons investir dans huit bornes de réparation / gonflage. Au nombre d'une par commune, ces bornes seront accompagnées d'une borne de recharge VAE. Ces bornes de recharge ont été achetées en 2022 par la collectivité et seront installées dans le même temps que les bornes de réparation / gonflage. Cela permettra d'avoir des zones de services complètes qui seront dans la mesure du possible rapprochées des offices de tourisme, des points d'eau et des toilettes.

Tous les équipements sont présentés de manière plus précise dans un document annexe avec cartographie et descriptif technique

Cohabitation avec les autres enjeux-usages :

Quelles sont les autres pratiques de loisirs identifiées sur l'itinéraire

Quelles sont les actions menées ou envisagées pour les prendre en compte ?

Parmi les autres pratiquants de loisirs de la piste cyclable, nous identifions les piétons, et les cavaliers (sur certaines portions). La cohabitation de ces différentes pratiques pose un problème notamment sur la zone des marais à Bourg-Saint-Maurice où les flux sont les plus importants.

Nos panneaux d'entrée de piste cyclable intégreront cette problématique en rappelant les règles d'usages et de cohabitation de la piste cyclable. Également, notre projet prévoit l'implantation d'un éco-compteur vélo-piéton permettant d'analyser les flux dans une zone spécifique où la cohabitation peut poser un problème. Les données récoltées et analysées pourront nous permettre de définir si ces conflits d'usages sont avérés. Ces analyses nous permettront de réfléchir à des solutions ou aménagements limitant les conflits ou séparant les flux.

Les données récoltées pourront évidemment être transmises aux organismes demandeurs : département et agence Agate en premier lieu.

MISE EN TOURISME

Mise en tourisme de l'offre : quelles actions mises en œuvre pour la visibilité et la promotion du site ou pour développer l'activité envisagée (Fiche Apidae, internet, éditions, adhésion à un réseau, animations, lien avec acteurs, socio professionnels, recherche de clients...) ?

Nous prévoyons la création d'une fiche Apidae reprenant l'entièreté de la piste cyclable allant de Aime à Sainte-Foy-Tarentaise. Cette fiche sera agrémentée de toute l'offre de services mais également des points d'intérêts qui accompagnent le cheminement de cette piste cyclable.

Cette fiche Apidae pourra être reprise par le site et l'application de Savoie Mont Blanc, les sites des offices de tourisme du territoire.

Une mise à jour de nos fiches Apidae vélo de route du territoire est également prévue pour ce printemps au préalable de la saison estivale.

Également, nous sommes actuellement en train de travailler sur une carte vélo à l'échelle des territoires des Versants d'Aime et de la Haute Tarentaise. Cette carte sera destinée à la promotion du vélo de route et de la piste cyclable. On pourra la retrouver au sein des offices de tourisme du territoire, auprès des points d'information que la communauté de communes dispose (Hospice du Petit-Saint-Bernard et Gare de Bourg-Saint-Maurice). Des exemplaires seront également distribués aux socioprofessionnels labellisés Accueil Vélo.

Nous allons également réaliser un magazine de la destination pour cet été dont une partie sera destinée à la promotion du vélo sur le territoire.

Pour finir, nous avons le projet de réaliser un site internet portail Haute Tarentaise Vanoise, qui recensera notamment l'offre itinérante sur le territoire et devrait donc faire la part belle au vélo.

Labels accueil vélo ou labels territoriaux : quel est votre plan d'actions vis à vis du déploiement des labels « accueil vélo » ?

Il existe une volonté de développer le label « Accueil Vélo » sur le territoire de Haute Tarentaise. Le territoire est très prisé par les cyclistes avec les 3 grands cols (Cormet de Roselend, Col du Petit Saint Bernard et Col de l'Iseran) mais jusqu'à présent, le label n'est que très peu développé sur le territoire.

L'idée avec l'appui de Pascal Perroud de l'agence Agate est de labelliser dans un premier temps les offices de tourisme de la destination afin qu'ensuite, ces OT soient porteurs de la démarche auprès des socioprofessionnels. L'office de tourisme de Bourg-Saint-Maurice a été labellisé très récemment. Nous avons organisé des rendez-vous avec les offices de tourisme de la Rosière et Val d'Isère (route du Petit Saint Bernard et de l'Iseran) afin de leur présenter le label et la démarche que nous souhaiterions.

L'agence Agate et la Communauté de communes n'ont pas les capacités de promouvoir le label auprès des socioprofessionnels. L'idée est donc de s'appuyer sur les offices de tourisme pour développer le label sur le

territoire et donc conjointement améliorer l'offre de services cyclo.

Produits cyclo : quelles sont les actions visant au montage de produits cyclo et de leur commercialisation ?

La Communauté de communes de la Haute Tarentaise n'envisage pas de commercialisation.

En tant que structure publique, l'objectif est de valoriser et qualifier les activités proposées par les socioprofessionnels de son territoire. Les actions de la CCHT permettent d'engendrer des retombées indirectes et permettant le développement de services liés à la pratique.

Le schéma directeur vélo de Tarentaise intègre également dans sa stratégie la question de « structurer » des produits vélo sur la Tarentaise. Axe 3 : Action 4. La phase stratégique étant encore en phase de développement, les actions restent à être programmées.

PERENNITE DES EQUIPEMENTS ET DE LA PRATIQUE

Entretien : quels sont les moyens mis en œuvre pour le suivi, l'entretien et la maintenance des équipements voire de l'entretien de la voirie si en a la charge ? (plan d'entretien et modalités)

Les équipements installés seront vérifiés régulièrement par les services techniques de la Communauté de Communes (CCHT).

La CCHT a investi en 2022 dans une balayeuse/épareuse/faucheuse pour l'entretien de la piste cyclable. Un technicien est dédié à l'entretien de la piste cyclable. Son passage sur la piste se fera autant que besoin. Dans ce cadre, le technicien assurera un suivi sur les équipements adjacents (mobilier en bord de piste) à la piste cyclable et pourra assurer l'entretien et la maintenance si besoin.

Concernant les bornes de réparation/gonflage, la CCHT s'engage à les démonter en saison hivernale pour éviter l'usure de l'équipement en raison des conditions difficiles. La CCHT s'engage à remplacer les outils et pièces de l'équipement suivant l'usure et les recommandations techniques du fournisseur.

Pour l'éco-compteur, il est conçu pour résister aux conditions hivernales et estivales (température de fonctionnement entre -40° et +50°) et ne demande pas d'entretien régulier. Les boucles ZELT ont une autonomie de 2 ans et seront remplacées en temps voulu. En cas de problème, le service après-vente de la société pourra intervenir.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Principaux postes de dépenses :	Montant HT	Montant TTC
Signalétique directionnelle de la piste cyclable	5 499,60 €	6 599,62 €
Table de pique-nique PMR	4 919,30 €	5 903,16 €
Bancs et stationnement vélo	8 430,00 €	10 116,00 €
Eco-compteur	6 275,00 €	7 530,00 €
Panneaux d'entrée de piste cyclable	30 540,03 €	36 648,04 €
Bornes de réparation / gonflage	25 264,00 €	30 316,80 €
Total :	80 927,93 €	97 113,62 €

(Joindre en Annexe les devis estimatifs détaillés)

Origine du financement	Montant (en €)	%
Etat		
Conseil régional		
Conseil Départemental	48 556,81 € TTC	50 %
Autres financements Préciser :		
Autres financements Préciser :		
Total des subventions sollicitées		
Participation du demandeur Autofinancement Emprunts Autres, à préciser	48 556,81 € TTC	50 %
TOTAL	97 113,62 € TTC	100%

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION

Date prévisionnelle de début de travaux : Première quinzaine de mai 2023

Date prévisionnelle de fin de travaux : Fin septembre 2023

Répartition détaillée par année :

Fait à :

Nom et qualité du signataire :

, le

Signature et cachet du demandeur :

DEPOT DE VOTRE DEMANDE

Date limite de dépôt des dossiers complets : 31 décembre précédant l'année de programmation et de démarrage des travaux

Envoi du dossier de demande de subvention et des pièces complémentaires :

Un exemplaire papier à l'adresse suivante :

Conseil départemental de la Savoie

Direction des Politiques territoriales - Service Tourisme et territoires-

Hôtel du Département

CS 31802

73018 CHAMBÉRY CEDEX

PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE AU DOSSIER

- Lettre de demande de subvention
- Schéma de cohérence / stratégie cyclo locale
- Plan détaillé du projet et des équipements envisagés, descriptif des équipements, notices...coûts/devis estimatifs, programme et engagement d'entretien, permis de construire, autorisation de travaux...
- Délibération de la collectivité ou décision de la société de famille maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement,
- D'autres pièces complémentaires pourront être demandées si elles s'avèrent nécessaires à l'instruction du dossier.*

RAPPEL CONCERNANT L'OCTROI DES AIDES DEPARTEMENTALES

. Les travaux ne peuvent être entrepris **qu'après réception de l'arrêté attributif de subvention.**

. Les subventions du Département sont versées sur présentation des factures acquittées.

. Le cumul des subventions départementales sur un même projet n'est pas possible. En revanche, le cumul avec les aides de l'Etat et/ou de la Région est possible dans la limite de 80% d'aides publiques.

. En contrepartie des subventions que le Département sera amené à accorder, afin de garantir le meilleur niveau d'offre possible, un arrêté prévoira notamment de :

- Respecter le projet tel que décrit dans le dossier de demande de subvention validé par le Département,
- respecter les chartes départementales/nationales lorsqu'elles existent et dont les composantes du projet peuvent relever,
 - articuler la communication/promotion avec Savoie Mont Blanc Tourisme le cas échéant,
 - faire apparaître le logo du Département dans tous les documents d'informations, de promotion, de commercialisation et de communication ainsi que sur les RIS liés aux aménagements concernés.
 - garantir l'entretien des équipements et services subventionnés.
 - garantir la bonne insertion paysagère des aménagements.
 - insérer dans la mesure du possible des clauses environnementales dans le choix des matériaux utilisés pour les aménagements (bois, ferrures, peintures)
 - réaliser les travaux dans un délai de 3 ans.

FICHE AMORTISSEMENT DECLARATION

Le Conseil Départemental de la Savoie applique **depuis le 1^{er} janvier 2019**, l'instruction comptable M57 dont les dispositions en matière de subventions d'équipement/d'investissement sont plus exigeantes notamment en ce qui concerne leur suivi.

Rappel des dispositions normatives: *une subvention d'équipement versée est un moyen de financement octroyé par l'entité dans l'exercice de ces compétences et approuvé par son Assemblée délibérante. Une subvention d'équipement est conditionnée par l'existence d'un intérêt public local et affectée au financement de la création, de l'acquisition ou de l'augmentation de valeur d'une immobilisation. Un lien doit pouvoir être établi entre la subvention octroyée et l'immobilisation acquise par l'entité bénéficiaire.*

L'entité publique qui accorde une subvention d'équipement a recours à un investissement indirect dont elle attend un retour pour ses administrés sous forme de « potentiel de service ».

Ces éléments contribuent à faire d'une subvention d'équipement un élément de l'actif inscrit au bilan comptable du Département de la Savoie. **Ainsi le Département doit être en mesure de suivre le lien entre la subvention et l'immobilisation financée qu'il traduira dans la tenue de son inventaire patrimonial.** Cette subvention d'équipement est suivie dans les mêmes termes qu'une immobilisation (*amortissement de la subvention à la date de mise en service du bien chez le bénéficiaire, durée d'amortissement correspondante à la durée d'utilisation attendue*).

Afin d'assurer le suivi des subventions d'équipement qu'il verse, le Département a donc besoin de recueillir un ensemble d'informations du bénéficiaire d'une subvention d'investissement (le bénéficiaire est la personne morale publique ou privée qui paie les factures des travaux subventionnés).

Nom du bénéficiaire : Communauté de Communes de Haute-Tarentaise
Adresse : 8 rue Saint Pierre – BP n°1

N° Siret : 24730025400080

Description de l'immobilisation financée : Achat de mobiliers (panneaux directionnels, panneaux d'information, tables, blancs...)

- S'engage à financer l'immobilisation subventionnée en section d'investissement de sa comptabilité,
- déclare une durée d'amortissement du bien concerné de : 10 années courant après réception des travaux
- s'engage à signaler la sortie de l'actif de l'immobilisation financée (ex : cession) et tous les éléments permettant le suivi comptable et financier de la subvention.

Fait à :

Le : Signature du bénéficiaire :

TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL INFORMATIONS AUX DEMANDEURS PRIVES (document à émarger en bas)

Madame, Monsieur,

Les services départementaux de la Savoie ont besoin de collecter un certain nombre d'informations vous concernant dans le cadre de votre demande au titre de :

L'appel à projet cyclo tourisme, dispositif de subventions

Ces données sont placées sous la responsabilité de la personne suivante :

M. le Président du Département de la Savoie, Château des Ducs, 73018 Chambéry

Les informations sont collectées pour le seul usage de ce dispositif, et seront utilisées en interne par les personnes suivantes :

Administration et instruction du dossier : Service tourisme et territoires, Pôle des solidarités territoriales, Château des ducs, 73018 Chambéry

Les données collectées ne sont pas susceptibles d'être diffusées à l'extérieur de la collectivité et seront conservées pendant 10 années sur un serveur sécurisé dans notre système d'informations. Au-delà de cette période, les données collectées seront **détruites** selon les règles imposées par le Règlement général de la Protection des Données.

D'autre part, conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et conformément aux articles 12 à 21 du Règlement Général de la Protection des Données, vous disposez des droits suivants au regard de vos données personnelles :

- Droit d'accès (article 15 du RGPD) : Vous pouvez obtenir, auprès du responsable de traitement, toute information concernant la gestion de vos données personnelles (finalité, catégorie de données traitées, destinataires ...)
- Droit de rectification (article 16 du RGPD) : Vous pouvez à tout moment demander la rectification de données personnelles inexactes
- Droit à l'effacement (article 17 du RGPD) : Vous pouvez demander que le responsable de traitement efface toutes les données vous concernant quand elles ne sont plus utiles au traitement ou que celui-ci est terminé
- Droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD) : Vous pouvez demander la suspension du traitement de vos données personnelles si vous jugez que le traitement est illicite ou qu'il n'est plus utile
- Droit à la portabilité de vos données (article 20 du RGPD) : Vous avez le droit de récupérer les informations que vous avez transmises, dans un format structuré permettant le transfert vers un autre tiers, voire même demander le transfert direct vers le tiers que vous désignez.
- Droit d'opposition (article 21 du RGPD) : Sauf motif légitime du responsable de traitement, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles.

Pour toute demande d'information complémentaire au présent document, vous pouvez vous adresser auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles, à l'adresse suivante :

Par courrier :

Délégué à la Protection des Données personnelles
Hôtel du Département CS 31802
73018 Chambéry Cedex

Par mail :

donnees-personnelles@savoie.fr

Attention,
Pour toute demande liée à l'exécution de vos droits, merci de fournir la preuve de votre identité.